



Administration communale
Route de la Muellera 1
CH-1649 Pont-la-Ville
Tel 026 413 37 42
commune@pont-la-ville.ch

Salle des Sociétés
Route du Village 7
Conciergerie
Daniel Gaillard
Tel 079 384 25 71

Annexe : Tarifs & Détails

La Salle des Sociétés se situe dans l'école primaire de Pont-la-Ville, Route du Village 7, 2^{ème} étage. Elle est accessible pour les personnes à mobilité réduite par son ascenseur situé à l'arrière du bâtiment. Elle dispose d'un dispositif de boucle à induction pour les personnes souffrant d'une déficience auditive. Capacité maximale : 75 personnes à table ou 100 personnes assises.

Prix de la location

Société locale et personne privée de la Commune	Vendredi dès 16h	CHF 200
	1 jour	CHF 300
	2 jours	CHF 500
	Formule week-end ve 16h – di 18h	CHF 600

Société de l'extérieur et personne privée de l'extérieur	Vendredi dès 16h	CHF 300
	1 jour	CHF 400
	2 jours	CHF 600
	Formule week-end ve 16h – di 18h	CHF 700

Toute autre requête doit faire l'objet d'une demande auprès de l'administration communale.

En effectuant la location, les utilisateurs de la salle s'engagent à se conformer au règlement général et à respecter les prescriptions suivantes :

Extérieur du bâtiment

- La place de jeu est publique. Les enfants sont sous la surveillance des adultes
- L'extérieur doit être rendu propre
- Le cendrier mural se trouve à l'arrière du bâtiment, côté ascenseur

Matériel à disposition

Salle :

- 14 tables et 100 chaises / 4 tables hautes
- 2 diables de transport pour les chaises
- 2 chariots de transport pour les tables
- Sonorisation, 1 micro avec fil, pupitre de conférence (sur demande)
- Ecran fixe motorisé et beamer (sur demande)
- Connexion Wifi (sur demande)

Hall :

- 1 porte-manteau mobile

Office :

- 4 armoires réfrigérantes
- 1 lave-vaisselle (avec mode d'emploi)
- 1 four (avec mode d'emploi)
- 1 évier
- 1 cuisinière 4 plaques en vitroceram et hotte d'aspiration
- 1 bouilloire
- Petit matériel de ménage, sacs poubelles
- Linges de cuisine non inclus

Inventaire office :

- 100 verres à vin / 100 verres à eau
- 75 assiettes plates 28cm
- 75 couteaux – fourchettes – cuillères à dessert
- 35 tasses et sous-tasses
- 20 coupelles en verre
- 4 plateaux
- 1 planche et couteau à pain
- Ustensiles de cuisine selon inventaire (tire-bouchons, sous-plats, ...)

Reddition des locaux

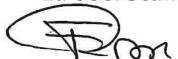
- Balayer et nettoyer la salle, l'office, le hall et les WC selon les directives de l'administration communale
- Enlever tout élément de décoration ne faisant pas partie de la surface louée
- Nettoyer, essuyer et ranger les tables par pile de 10 sur chariot
- Nettoyer, essuyer et ranger les chaises par pile de 10
- Nettoyer l'office ainsi que le lave-vaisselle (filtre)
- Remettre en place tout le matériel utilisé tel que reçu
- Evacuer les déchets
- Fermer les portes, les fenêtres et éteindre les lumières
- Remettre la clé à l'endroit entendu selon les directives données

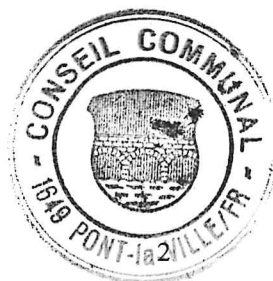
Remarques

- Interdiction générale de fumer dans tout le bâtiment
- Interdiction formelle de se garer sur la place de jeux
- Un état des lieux est établi avant et après la manifestation avec l'administration communale ou la personne nommée par elle
- Interdiction d'utiliser des clous, vis ou objets similaires pour suspendre la décoration
- Déplacer le matériel avec soin, de manière à ne pas rayer le parquet
- Signaler les dégâts causés aux locaux et au matériel ; tout dégât constaté est refacturé au locataire
- Aucun tir de feu d'artifice n'est autorisé par le Conseil communal
- Respecter le lieu et le voisinage

Pont-la-Ville, le 3 septembre 2024

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La secrétaire




Le Syndic
